

Fiche n°4 : Exemple pour Paul Somme à verser à la garde à domicile en accueil régulier Article 146.1 de la CCN	1 Taux horaire Brut* : €	Taux horaire net*	€
	2 Nombre d'heures d'accueil de base par semaine		heures
	3 Nombre de semaines	=	52 semaines
Calcul du salaire net mensuel	$\frac{\text{€} \times \text{heures} \times \text{semaines}}{12 \text{ mois}}$	=	€

Déclaration Pajemploi Urssaf : Heures normales mensualisées= heures X 52 semaines/12 mois= heures

4 + Heures complémentaires (jusqu'à la 40ème heure de la semaine) **	h x €	€	
5 + Heures supplémentaires majorées**	h x €	€	
<small>Elles sont majorées de 25% pour les 8 premières et de 50% pour les suivantes.</small>			
5 bis + Possibilité de mensualiser les heures supplémentaires**	$\frac{\text{€ (y compris majoration)} \times \text{heures} \times \text{semaines}}{12 \text{ mois}}$	=	€
6 - Minorations	Dédution de semaines d'absences prévues au contrat : voir fiche outil sur la déduction de salaire		

Salaire estimé à déclarer à Pajemploi = €

Salaire à verser à l'issue de la déclaration =** Le calcul est automatiquement fait par Pajemploi lors de la déclaration.

Fiche n°4 : Exemple pour Paul Somme à verser à la garde à domicile en accueil irrégulier Article 146.2 de la CCN	1 Taux horaire Brut* : €	Taux horaire net*	€
	2 Nombre d'heures d'accueil au cours du mois		heures
Calcul du salaire net mensuel	Taux horaire : € x nombre d'heures : heures	=	€

Déclaration Pajemplo Urssaf : Heures normales mensualisées= nombre d'heures effectuées réellement au cours du mois

*Le montant du SMIC ou du salaire conventionnel en vigueur est accessible sur le site internet de Pajemploi :

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do/je-minforme/le-cout-de-la-garde.html>

**Les heures complémentaires et majorées sont exonérées d'une partie des charges salariales. Le taux horaire net de ces heures est plus important, pris en charge par le CMG.



Fiche n°4 : Exemple et simulation de salaire garde à domicile

Simulation Somme à verser à la garde à domicile Accueil régulier article 146.1 de la CCN

1	Taux horaire brut * :	Taux horaire net	<input type="text"/>	€
2	Nombre d'heures d'accueil de base par semaine		<input type="text"/>	
3	Nombre de semaines		52	

Calcul du salaire net mensuel € x heures x 52 semaines / 12 mois = €

Déclaration Pajemploi Urssaf :

Heures normales mensualisées = h X 52 semaines /12 mois = heures

4	+ Heures complémentaires jusqu'à la 40ème heure de la semaine ** h x €	<input type="text"/>	
5	+ Heures supplémentaires ** Elles sont majorées de 25% pour les 8 premières et de 50% pour les suivantes. h x €	<input type="text"/>	€
6	- Minoration Dédution de semaines d'absences prévues au contrat : voir fiche outil n°5 sur la déduction de salaire		- €	<input type="text"/>

Salaire estimé à déclarer à Pajemploi Urssaf = €

Salaire à verser à l'issue de la déclaration = €
Le calcul est automatiquement fait par Pajemploi lors de la déclaration.

** Les heures complémentaires et supplémentaires sont exonérées d'une partie des charges salariales. Le taux horaire net de ces heures est plus important et pris en charge par le CMG. Le calcul est automatiquement fait par Pajemploi lors de la déclaration.

Simulation Somme à verser à la garde à domicile Accueil irrégulier article 146.2 de la CCN

1	Taux horaire brut * : €	Taux horaire net	<input type="text"/>	€
2	Nombre d'heures d'accueil au cours du mois	x	<input type="text"/>	
			<input type="text"/>	
		=	<input type="text"/>	€

Calcul du salaire net mensuel

Nombre d'heures x tarif horaire

Déclaration Pajemploi Urssaf : Heures normales mensualisées = nombre d'heures réellement effectuées au cours du mois = 28 heures

3	+ Heures supplémentaires ** Au delà de 40h par semaine. Elles sont majorées de 25% pour les 8 premières et de 50% pour les suivantes. h x €	<input type="text"/>	€
---	---	------------------	----------------------	---

Salaire estimé à déclarer à Pajemploi Urssaf = €

Salaire à verser à l'issue de la déclaration = €
Le calcul est automatiquement fait par Pajemploi lors de la déclaration.

**Les heures supplémentaires sont exonérées d'une partie des charges salariales. Le taux horaire net de ces heures est plus important et pris en charge par le CMG. Le calcul est automatiquement fait par Pajemploi lors de la déclaration.

*Le montant du SMIC ou du salaire conventionnel en vigueur est accessible sur le site internet de Pajemploi :

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do/je-minforme/le-cout-de-la-garde.html>